

Département de Seine et Marne
Arrondissement de MEAUX
Canton de SERRIS
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Arrêté du Maire n° 2023-08

Le maire de la commune de : La HAUTE MAISON

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par l'entreprise FDM ENERGIE TP, située à 24 rue Mayet 75 006 PARIS agissant pour le compte de SEMAFIBRE 40 av Lingenfeld 77200 Torcy, concernant un projet de création d'adduction et de pose de chambre sur réseau souterrain. Les travaux seront situés sur la RD21 au lieu-dit La Grande Rue et se dérouleront entre le 03 mai 2023 et le 30 juin 2023.

Date prévue de début des travaux le mercredi 03 mai 2023.

ARRÊTE :

Article 1er : - Il sera interdit de stationner sur les trottoirs entre les n° 2 et 10 de la Grande Rue CD-21 pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : - La circulation sera alternée par feux tricolores pendant la durée des travaux si nécessaire.

Article 3 : - La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle.

Fait à La Haute Maison, le 22 avril 2023

Albane ANCELIN
Maire de LA HAUTE MAISON

A blue ink signature of Albane Ancelin is written over a circular official stamp of the commune of La Haute Maison. The stamp contains the text 'LA HAUTE MAISON' and 'SEINE-MARNE'.